

# GLOBAL ♦ DIGIT II

GLOBAL DIVERSIFIED INVESTMENT GRADE INCOME TRUST II, SÉRIE 2005-1

## SURVOL DU FONDS

- Global DIGIT II (TSX : GII.UN) est une fiducie offrant aux investisseurs une exposition à une position subordonnée sur la performance de crédit de trois portefeuilles diversifiés mondiaux constitués, en date de son plus récent rapport sur le rendement, de 586 titres. Toute perte, déduction faite des recouvrements, subie par suite de défauts dans les titres formant le portefeuille viendront réduire le montant devant être remboursés aux porteurs de parts à la date d'échéance de même que les distributions mensuelles. La position représente respectivement les premiers 0,95 %, 1,25 % et 1,50 % du capital de chaque portefeuille, ce qui veut dire que chacune de ces tranches est la première à risque à la survenance de défauts. Les portefeuilles sont formés de titres financiers structurés, de titres adossés à des créances hypothécaires et de titres adossés à des créances mobilières.
- Pour les fins de cette exposition, Global DIGIT II a conclu trois contrats de swaps sur défaillance de crédit (les « contrats financiers ») avec Deutsche Bank (la « Banque »). Global DIGIT II a accordé une sûreté à la Banque en vue de garantir ses obligations aux termes des contrats financiers.
- L'un des objectifs de Global DIGIT II est de fournir aux investisseurs des distributions à taux fixe de 8,25 % par année jusqu'en mars 2010 et, par la suite, des distributions à taux fixe révisé tous les cinq ans visant à égaler le taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 4,00 % à 4,50 %. Les distributions régulières versées par Global DIGIT II sont traitées comme des remboursements de capital, ce qui en fait des distributions non imposables. Cependant, les revenus réalisés par Global DIGIT II à la date d'échéance et versés aux porteurs de parts constitueront des revenus imposables ajoutés au revenu des porteurs de parts. Les porteurs de parts qui disposent de leurs parts avant la date d'échéance autrement qu'aux termes d'un rachat réaliseront habituellement un gain ou subiront une perte en capital. En l'absence de défaut entraînant des pertes pour les portefeuilles, le montant maximal devant être remboursé par Global DIGIT II aux porteurs de parts à la date d'échéance sera de 9,35 \$ par part.
- Depuis le 1er janvier 2009, la Banque ne peut plus ajouter de titres supplémentaires aux portefeuilles. Par conséquent, le capital des portefeuilles diminuera puisque les titres échus ne seront plus remplacés. La Banque peut se prévaloir, à tous les cinq ans à compter du mois de mars 2010, de son droit de mettre fin aux contrats financiers, auquel cas les parts seront rachetées en retour d'une somme de 9,35 \$, déduction faite des pertes encourues.
- Une distribution de 0.0687\$ sera versée le 17 août 2009 aux porteurs inscrits à la clôture des registres le 31 juillet 2009.
- En date du 31 juillet 2009, la valeur liquidative par part était de 0.47\$.

## COMPOSITION DES PORTEFEUILLES (EN DATE DU PLUS RÉCENT RAPPORT DE PERFORMANCE)

### DISTRIBUTION DES NOTATIONS

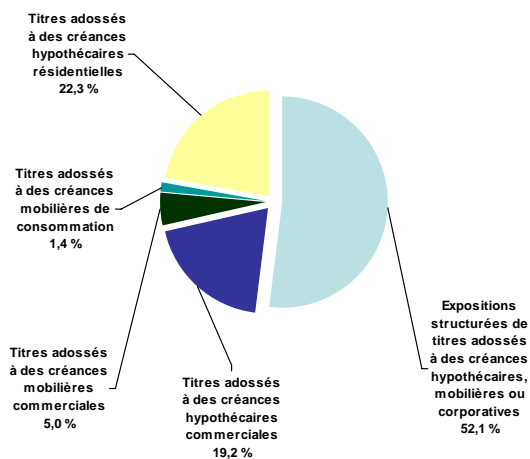
#### Notation Standard & Poor's \*

Les notes ci-dessous renvoient aux portefeuilles sous-jacents dans leur totalité; cependant les expositions des porteurs de parts consistent en une tranche subordonnée de chaque portefeuille avec point de détachement de 0,95 %, 1,25 % et 1,50 % respective

	Juillet-2009	Juin-2009
AAA	30.2%	32.3%
AA+	2.3%	2.2%
AA	4.9%	5.3%
AA-	1.7%	0.8%
A+	2.9%	2.8%
A	11.7%	13.0%
A-	3.6%	3.7%
BBB+	3.5%	3.0%
BBB	3.8%	2.8%
BBB-	3.5%	3.8%
BB+	4.1%	3.9%
BB	5.8%	5.6%
BB-	3.0%	2.7%
B+	1.1%	0.5%
B	1.7%	1.9%
B-	0.5%	0.5%
CCC+	0.3%	0.3%
CCC	1.6%	1.6%
CCC-	0.0%	0.0%
CC	10.6%	10.2%
C	2.2%	2.0%
D	1.2%	1.2%
Total	100.0%	100.0%

\* Ou équivalent

### PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



## POUR INFORMATION ADDITIONNELLE

François Rivard, Groupe Financière Banque Nationale, (514) 879-6405

Consulter le site internet [www.fbn.ca](http://www.fbn.ca) sous l'onglet « Services aux particuliers – Fiducies de revenu » pour plus d'information.

Les renseignements contenus dans le présent document proviennent de sources que nous jugeons fiables, toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces renseignements qui pourraient s'avérer inexacts ou incomplets. Ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres de Global Digit II. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titres de Global Digit II ou pour effectuer une opération, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale (FBN) ou un autre conseiller en placement inscrit.

FBN a agi à titre de promoteur du placement des titres de Global Digit II. FBN ou ses filiales continuent de fournir à Global Digit II des services contre rémunération. FBN est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada peut de temps à autre consentir des prêts à Global Digit II ou conclure d'autres ententes financières avec celle-ci. À la date du présent document, la Banque Nationale du Canada n'était pas un créancier de Global Digit II.

FBN ou ses filiales peuvent de temps à autre détenir des positions sur les titres de Global Digit II et acheter ou vendre ces titres. À la date du présent document, FBN et ses filiales possédaient moins de 5% des titres en circulation de Global Digit II. NBF est un négociateur inscrit à la Bourse de Toronto relativement à Global Digit II.